

point de dédommager l'Oeconome, non-seulement des fraix qu'il a faits pour l'achat de ces graines, mais encore de lui procurer un profit considérable, ou si tout cela est fait sans profit. Dans le premier cas, il doit préférer les graines d'herbes étrangères; & dans le second, il est de la prudence de s'en passer. On peut faire cet essai sur un petit morceau de terrain de la même nature & de la même étendue qu'un morceau de pré naturel où l'on aura mis une même quantité de fumier; mais il sera nécessaire de calculer le rapport des deux au bout de plusieurs années; car il se pourroit qu'un pré artificiel rapportât plus la première & la seconde année qu'un pré naturel, & que ce dernier l'emportât sur l'autre, la troisième & quatrième, & ainsi de suite.

La troisième & quatrième espèce des fonds à clos, dont nous avons donné la description, feront le sujet d'un seul article, parce qu'elles diffèrent peu par rapport à leur qualité. L'établissement des prés artificiels convient à toutes les deux. La manière la plus ordinaire de bonifier les biens-fonds, dont le sol est mauvais, ou qui ont été ruinés par la négligence de l'Oeconome, est d'acheter du fourage, & de tâcher de les mettre en meilleur état par les engrais qu'il lui fournira. Mais, dira-t-on, ce moyen est dispendieux? Il le seroit beaucoup moins pour l'Oeconome qui se trouve dans ces circonstances, s'il semoit une partie de son mauvais fond de quelque espèce d'herbes artificielles, & surtout de celles qui se soutiennent pendant plusieurs années sans fumier. C'est par-là qu'il se mettroit en état de bonifier insensiblement tout son domaine. Il y a même des cas où l'Oeconome n'a pas besoin d'acheter du fourage pour